



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/4
5 mars 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT
EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE
DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION
DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

Quatrième réunion

Bonn, 12-16 mai 2008

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

ÉTAT DES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Rapport sur l'état d'avancement du Plan d'action pour le renforcement des capacités en vue de l'application effective du Protocole et du mécanisme de coordination de ce plan

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Dans sa décision BS-III/3, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole a adopté un plan d'action pour le renforcement des capacités nécessaires à l'application effective du Protocole. La section 6 du plan d'action mis à jour requiert du Secrétaire exécutif qu'il prépare des rapports sur les mesures prises par les pays, les sources de financement bilatérales, multilatérales et internationales en vue de la mise en œuvre du Plan et qu'il les soumette à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de telle sorte que celle-ci puisse déterminer si les actions mentionnées à la section 4 ont été réalisées effectivement et avec succès.

2. Dans le paragraphe 12 de la décision BS-II/3, les Parties au Protocole ont également demandé au Secrétaire exécutif d'élaborer plus en détail le mécanisme de coordination, compte tenu du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités (UNEP/GC.23/6/Add.1), adopté en février 2005 par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUE) afin de créer des synergies et d'éviter les doubles emplois inutiles.

3. La présente note contient un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action depuis la dernière Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole qui a eu lieu en mars 2006, sur les difficultés rencontrées et sur les mesures prises par le Secrétaire

* UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/1

/...

Afin de réduire au maximum les impacts sur l'environnement des processus du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une ONU sans effet sur le climat, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

exécutif pour élaborer plus en détail le mécanisme de coordination. La section II de la note résume les initiatives prises par les Parties, les autres Gouvernements et les organisations concernées en vue de l'application du Plan d'action. La section III passe en revue les besoins et les lacunes en matière de renforcement des capacités qu'on a identifiés les Parties dans leurs premiers rapports nationaux ainsi que les mesures qui sont prises pour répondre aux besoins des Parties, y compris les mesures propres à renforcer l'éducation et la formation dans le domaine de la prévention des risques biotechnologiques. La section IV décrit les mesures prises par le Secrétaire exécutif pour étoffer le mécanisme de coordination et pour accroître les synergies avec les initiatives pertinentes. La dernière section enfin présente les conclusions et recommandations, y compris les éléments d'une décision possible sur le renforcement des capacités.

4. Les Parties au Protocole sont invitées à examiner les informations que renferme la présente note et à donner des orientations supplémentaires afin de faciliter la mise en oeuvre du Plan d'action et de son mécanisme de coordination et afin de répondre aux besoins et priorités de renforcement des capacités des pays en développement Parties et des Parties à économie en transition.

II. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS : APERÇU DES INITIATIVES PRISES

5. La présente section contient un rapport sommaire sur l'état d'avancement des activités de renforcement des capacités entreprises par le Secrétariat et par les Parties, les autres Gouvernements et les organisations concernées. Ce rapport traite essentiellement des activités entreprises depuis la troisième réunion des Parties, c'est-à-dire entre 2006 et 2008, et il renferme principalement les informations mises à la disposition du Secrétariat et du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques au 29 février 2008. Il puise également dans les informations que contiennent les premiers rapports nationaux.

A. Aperçu des activités de renforcement des capacités entreprises par le Secrétariat

6. Le Secrétariat a continué de contribuer au renforcement des capacités qu'ont les Parties d'appliquer le Protocole par le biais de diverses activités. En partenariat avec le PNUE-FEM, il a organisé un certain nombre d'ateliers de formation sur le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques dont le deuxième cours de formation de formateurs pour les conseillers régionaux aux techniques de l'information et au Protocole à Bangkok (mai 2006), le troisième atelier de formation de formateurs à Genève (5-9 février 2007), l'atelier de formation régional PNUE-FEM pour l'Amérique latine à Panama (3-7 septembre 2007), l'atelier régional de formation UE et CEE à Ljubljana (17-21 septembre 2007) et le deuxième atelier sous-régional pour les Caraïbes à St. Michael (Barbade) (19-23 novembre 2007). Le Secrétariat a également rénové le portail central du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques afin de le rendre plus facile à utiliser et plus facile d'accès. Il a également continué de développer et d'améliorer les bases de données sur le renforcement des capacités et le Centre de documentation sur la prévention des risques biotechnologiques.

7. Par le biais de son partenariat depuis 2006 avec l'Initiative des Douanes vertes, le Secrétariat a entrepris un certain nombre d'activités qui visent à renforcer les capacités des douaniers à détecter et combattre le commerce illicite d'organismes vivants modifiés et à faire respecter les dispositions relatives à la documentation comme à l'identification de ces organismes en vertu de l'article 18 du Protocole. En 2007, le Secrétariat a élaboré un module sur le Protocole de Cartagena qui fait partie du guide consacré aux Douanes vertes. Il a également organisé une réunion de formation sur le Protocole à l'atelier de formation des formateurs aux douanes vertes pour la région Asie-Pacifique, qui s'est tenu en

mai 2007 à Shanghai. De surcroît, il a fourni des matériels spécialisés à des ateliers de formation pour les îles de l'océan Indien à Maurice, pour l'Afrique de l'Ouest à Dakar au Sénégal et pour l'Amérique latine à Caracas au Venezuela.

8. En mars 2007, le Secrétariat a signé un mémorandum de coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en vertu duquel les deux organisations collaboreront au renforcement des capacités qu'ont les pays en développement d'appliquer le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques et de promouvoir le partage des informations relatives à la prévention de ces risques par le truchement du Centre d'échange. À cet égard, le Secrétariat et l'ONUDI ont organisé ensemble la deuxième réunion des établissements d'enseignement qui impartissent des programmes d'éducation et de formation sur la prévention des risques biotechnologiques, laquelle a eu lieu du 16 au 18 avril 2007 à Kuala Lumpur. Cette réunion, dont l'hôte a été le Gouvernement de la Malaisie par le truchement de l'Université de Malaya, a été cofinancée par l'ONUDI, le Gouvernement de la Suisse, le Gouvernement du Danemark (par le biais du projet BiosafeTrain) et le Réseau interdisciplinaire Biosécurité (RIBios), basé à l'université de Genève. Les participants y ont adopté un certain nombre de recommandations sur les mesures susceptibles de promouvoir l'éducation et la formation à long terme en matière de prévention des risques biotechnologiques et fait des propositions concernant les éléments fondamentaux des cours de postgraduat sur ce thème, les procédures d'élaboration de programmes d'études et les mécanismes d'exécution. Ils ont par ailleurs mis au point une matrice des besoins de formation à la prévention des risques biotechnologiques, qui a été envoyée à toutes les Parties pour qu'elles la complètent et la soumettent ensuite au Secrétariat.

9. Qui plus est, le Secrétariat, en vertu du paragraphe 2 de la décision BS-II/9 et du paragraphe 10 de la décision BS-III/11, a organisé à l'intention de l'Afrique (août 2007), de l'Europe centrale et orientale (novembre 2007) et de l'Amérique latine et des Caraïbes (décembre 2007) ^{1/} des ateliers régionaux sur le renforcement des capacités et l'échange d'expériences dans le domaine de l'évaluation et de la gestion des risques posés par les organismes vivants modifiés. Les ateliers avaient pour objet de permettre aux participants notamment de se familiariser avec l'évaluation et la gestion des risques dans le contexte du Protocole, d'examiner les concepts généraux, les principes et les méthodologies, et d'échanger les expériences pratiques et les leçons apprises dans le cadre de la conduite et de l'étude des évaluations de risques comme dans celui de l'application de mesures de gestion des risques.

10. Le Secrétariat a également continué de rester en contact étroit avec le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) au sujet de l'application des orientations données par la Conférence des Parties concernant l'appui financier à donner pour le renforcement des capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques. Il a par en outre contribué à l'élaboration de la stratégie de financement par le FEM d'activités de biosécurité ainsi que fait des observations sur diverses propositions de projets de biosécurité soumises par les Parties au FEM.

11. Les activités de renforcement des capacités du Secrétariat ont été surtout limitées par un manque de ressources financières suffisantes et prévisibles. La plupart d'entre elles reposent sur des contributions volontaires de pays donateurs et d'organisations, les contributions ayant été faites sur une base *ad hoc* et en fonction d'échéanciers imprévisibles. Cela a rendu difficile pour le Secrétariat la planification et l'exécution stratégique de ses activités. Pour y remédier, il élabore une stratégie de quatre ans centrée sur les résultats (2008-2012) qui l'aidera dans les efforts déployés pour aider les Parties à renforcer leurs capacités d'application effective du Protocole. Cette stratégie identifie un

^{1/} L'atelier sous-régional pour l'Asie devait avoir lieu en février 2008 à Kuala Lumpur.

certain nombre de résultats stratégiques clés ainsi qu'une série d'activités hiérarchisées et leurs indicateurs connexes. Le but est de permettre au Secrétariat de fournir d'une manière proactive, systématique et efficace des services aux Parties. Elle permettra également au Secrétariat d'établir ses besoins en ressources et d'identifier d'une manière stratégique des sources de soutien possibles. On espère qu'elle permettra aux donateurs de savoir ce que sont les activités programmées et les besoins en ressources du Secrétariat dans le moyen terme tout en facilitant la création avec des donateurs de partenariats pluriannuels portant sur ces activités.

B. Activités de renforcement des capacités entreprises par les Parties et les autres Gouvernements

12. Depuis la dernière réunion, les Parties et autres gouvernements ont continué d'élaborer et de réaliser des activités de renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques. D'après les informations fournies dans les premiers rapports nationaux, quelques Parties ont entrepris et réalisé de nouvelles activités de renforcement des capacités tandis que de nombreuses autres ont elles continué d'exécuter des activités entreprises plus tôt. Un grand nombre de Parties qui ont soumis leurs rapports nationaux dans les délais requis (30 novembre 2007) ont indiqué qu'elles exécutaient des activités essentiellement financées et appuyées par des organisations bilatérales et multilatérales. Beaucoup ont mentionné qu'elles exécutaient des activités relevant des projets financés par le FEM pour l'élaboration et la mise en œuvre de cadres nationaux de prévention des risques biotechnologiques et du projet PNUE-FEM de renforcement des capacités en vue d'une participation effective des Parties au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.

13. Un certain nombre de pays développés Parties et d'autres gouvernements ont fait rapport sur leurs activités et leur soutien pour la création de capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques aux fins d'une mise en œuvre effective du Protocole dans d'autres pays en développement Parties ou Parties à économie en transition. Le soutien a été fourni par le biais de différents mécanismes dont le financement d'activités et de projets spécifiques, la prestation d'une assistance technique, une formation et des bourses ainsi que l'accès aux outils techniques et d'information et leur amélioration. Au nombre des exemples des activités les plus récentes dont mention est faite dans les rapports nationaux figurent les suivants :

a) En 2007, l'Australie a accueilli la sixième réunion du Dialogue de haut niveau de l'APEC sur la biotechnologie agricole et contribué à l'atelier de l'APEC sur la responsabilité et la réparation tenu au Viet Nam. En 2006, elle a participé à la Conférence de l'APEC sur les options de politique générale en matière de prévention des risques biotechnologiques;

b) L'Autriche a financé des activités de jumelage sur la prévention des risques biotechnologies en Bulgarie (novembre 2005-octobre 2007, de concert avec l'Allemagne), de jumelage sur la coexistence en Estonie (18 mois jusqu'en septembre 2007, avec l'Allemagne) et participé à la mission TAEIX de l'Union européenne en Roumanie (juin 2006). Elle a également fourni un appui à des ateliers de formation et d'experts sur la participation publique et l'inspection à Belgrade en Serbie (décembre 2005, mars 2006), à l'atelier PNUE-FEM sur la législation secondaire en matière de prévention des risques biotechnologiques au Viet Nam (octobre 2006) et à l'examen des projets de cadres nationaux de prévention des risques biotechnologiques pour la Roumanie (novembre 2005) et Malte (octobre 2006);

c) La Belgique a continué de soutenir l'initiative "Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques : recherche et apport de données" par le biais de laquelle elle a financé trois ateliers de formation pour i) des fonctionnaires du Congo Brazzaville, de la Mauritanie et du Togo (mai 2005), ii) des fonctionnaires du Burundi, du Mali et du Sénégal (décembre 2005) et iii) des

fonctionnaires des Comores, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire (mai 2006);

d) La Communauté européenne, par l'intermédiaire de son Centre commun de la recherche, a élaboré et diffusé des matériels d'information sur la prévention des risques biotechnologiques, à savoir un manuel intitulé "The Analysis of Food Samples for the Presence of Genetically Modified Organisms (GMOs)" et un DVD interactif appelé "Detecting GMOs". Ce Centre a également imparti des cours de formation sur le thème "Analyse d'échantillons de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux bétail en vue de la détection de la présence d'OGM" à Sofia en Bulgarie (juin 2007), à Tunis en Tunisie (septembre 2006) et à Nicosie à Chypre (juin 2005). Les cours et matériels de formation fournissent des informations théoriques et pratiques sur les méthodologies et protocoles actuellement utilisés dans la détection et la quantification des OGM. Le Centre commun de recherche a élaboré une base de données sur les méthodes analytiques pour la détection, l'identification et la quantification d'organismes génétiquement modifiés, et il l'a publiée sur l'Internet. La base de données permet d'accéder directement et facilement aux informations concernant les méthodes d'analyse des OGM. Qui plus est, la Communauté européenne a fourni des fonds en vue de la recherche liée au renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques. Les projets de recherche financés comprennent le projet intégré "Co-Extra" (Chaînes d'approvisionnement d'articles avec et sans OGM : leur CO-EXistence et leur programme de TRAçabilité), qui cherchent des méthodologies intégrées pour tracer les matériels OGM dans la chaîne alimentaire et faciliter la coexistence de cultures génétiquement modifiées, conventionnelles et organiques. Le projet "Co-Extra" auquel participent des experts de l'Argentine, du Brésil et de la Fédération de Russie élaborera des systèmes pratiques d'échantillonnage, de traçage, d'étiquetage et de documentation du contenu en OGM des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. Le Centre commun de recherche a enfin l'intention d'organiser du 24 au 27 juin 2008, à Côme en Italie, la première "Conférence mondiale sur les OGM";

e) La Finlande a continué d'appuyer le projet nordico-balte de renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques qu'exécute le Forum balte pour l'environnement. Ce projet a pour but de transférer l'expérience et les compétences des autorités nordiques appropriées (Danemark, Finlande, Norvège et Suède) dans le domaine de la prévention des risques biotechnologiques à leurs homologues des États baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie);

f) L'Allemagne a continué de financer le projet de jumelage de la CE BG04/IB/EN/02 intitulé "Transposition and Implementation of the Environments Acquis on GMOs at National Level" en Bulgarie (janvier 2005-mai 2007). Ce projet avait pour but d'améliorer la capacité administrative de la Bulgarie dans le domaine de la prévention des risques biotechnologiques en créant un système national de biosécurité conforme aux normes de l'UE. L'Allemagne a également financé le projet de jumelage de la CE EE05-IB-AG-01 en Estonie intitulé "Development of GMO chain management for co-existence of genetically modified, conventional and organic crops" (juillet 2006-juillet 2007). De surcroît, par le biais de son initiative sur le renforcement des capacités pour l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, elle a continué de financer le programme de renforcement des capacités pour un système africain de prévention des risques biotechnologiques et le projet de renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques en Chine sur la gestion des données, la promotion des compétences et la sensibilisation. Elle a par ailleurs financé un projet destiné à encourager la participation de la société civile au processus de biosécurité en Algérie ainsi qu'un projet destiné à accroître le savoir de la prévention des risques biotechnologiques que possèdent les organisations didactiques et de la société civile et les journalistes en Colombie à l'appui de leur travail de sensibilisation à la prévention des risques biotechnologiques. Elle a financé des études axées sur la mise en œuvre d'un régime de prévention des risques biotechnologiques au Pérou. Qui plus est, elle a demandé à InWEnt Capacity Building International de mettre en place une formation de longue durée sur la biotechnologie des plantes centrée sur le développement et soucieuse de l'environnement pour les pays

en développement, intégrant les éléments présentant un intérêt pour l'application du Protocole de Cartagena;

g) L'Italie a financé un atelier intitulé "Introduction à l'évaluation des risques pour la diffusion délibérée d'OGM : faciliter la prise de décisions dans un cadre de prévention des risques biotechnologiques" pour les autorités compétentes et institutions concernées dans les pays en développement. L'atelier a eu lieu en mai 2007 à Ca' Tron di Roncade en Italie, organisé et accueilli qu'il a été par le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologique;

h) Les Pays-Bas ont continué de financer le programme d'environnement et de prévention des risques biotechnologiques en Afrique australe (2005-2007), qui est exécuté par le Réseau régional des initiatives agricoles et environnementales en Afrique (RAEIN-Afrique). Plusieurs cours de formation ont été organisés dans le cadre de ce programme^{2/} dont les suivants : i) un atelier de formation d'une durée de cinq jours sur le thème "Éducation, sensibilisation et participation du public à la prévention des risques biotechnologiques, à la diversité biologique et à l'environnement" (22-26 mai 2006 à Gaborone au Botswana); ii) un "cours d'essais d'OGM", (5-8 septembre 2006 à Harare au Zimbabwe); iii) un atelier intitulé "Biotechnologie, biodiversité, biosécurité et droit" (29 octobre-3 novembre 2006 à Mbabane au Swaziland); et iv) un atelier des comités nationaux de biosécurité de la Communauté du développement de l'Afrique australe (23-26 octobre 2006 à Pretoria en Afrique du Sud). Le RAEIN-Afrique a également fourni un soutien à des projets de recherche destinés à générer des données pour faciliter l'évaluation des risques, la gestion des risques et la prise des décisions, dont les suivants : i) une étude de la distribution, de la variation moléculaire et de l'évaluation du transfert de gènes entre les variétés sauvages et herbacées du sorgho commun (*L. Moench*) et les variétés commerciales au Zimbabwe et dans la région de la Communauté du développement de l'Afrique australe; et ii) une étude de la distribution des organismes génétiquement modifiés dans quelques pays d'Afrique australe. Les Pays-Bas ont eux aussi accordé un financement pour l'organisation d'ateliers régionaux sur le renforcement des capacités et l'échange d'expériences sur l'évaluation et la gestion des risques que posent les organismes vivants modifiés en Afrique (août 2007) ainsi qu'en Afrique centrale et orientale (novembre 2007);

i) La Norvège a continué de financer un projet bilatéral avec la Zambie. Quelques-unes des activités entreprises dans le cadre de ce projet comprennent la création d'un laboratoire d'analyse qualitative et quantitative d'OGM, qui est censé servir de laboratoire de référence régional pour la région de la Communauté du développement de l'Afrique australe. Un certain nombre d'effectifs zambiens ont été formés en Norvège tandis que plusieurs séminaires et ateliers techniques nationaux sur la prévention des risques biotechnologiques ont été organisés. La Norvège a également fourni une assistance en matière de renforcement des capacités à l'Afrique du Sud pour la mise en œuvre continue de la politique nationale de biotechnologie et de biosécurité et l'application du Protocole de Cartagena, y compris le renforcement des capacités de gestion et des connaissances pour l'évaluation et le suivi des risques. Qui plus est, la Norvège a continué de financer les cours de prévention des risques biotechnologiques intitulés "Fondations holistiques pour l'évaluation et la réglementation du génie génétique et des organismes génétiquement modifiés", qui ont été organisés par l'Institut norvégien d'écologie des gènes (GenØk) à Tromsø en Norvège (30 juillet 2006-11 août 2006, et 30 juillet-10 août 2007), à Bogor en Indonésie (24-29 janvier 2006) et à Lima au Pérou (19-24 mars 2007). GenØk commencera également à offrir en janvier 2008 un cours d'apprentissage en ligne sur la prévention des risques biotechnologiques et ce, en coopération avec l'Université de Tromsø et l'Université virtuelle mondiale;

^{2/} Voir : <http://www.raein-africa.org/programms.htm>

j) La Slovénie a organisé du 14 au 16 mai 2007 à Ljubljana la deuxième réunion des comités consultatifs européens sur la biosécurité dans le domaine de la dissémination délibérée d'OGM. Cette réunion a permis auxdits comités en Europe d'établir, d'améliorer et de renforcer les contacts entre eux et de procéder à des échanges de vues et de solutions possibles sur des sujets européens liés à la dissémination délibérée d'OGM dans l'environnement. Les participants ont également engagé un débat sur l'évaluation et la gestion des risques posés par les arbres génétiquement modifiés;

k) La Suède a fourni un financement pour la troisième phase du programme et réseau de recherche régional africain d'élaboration de politiques de biotechnologie et de biosécurité, BIO-EARN (2006-2009). Le renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques en est un des principaux éléments. Le programme a continué de financer les travaux de trois titulaires est-africains d'un doctorat qui étudient le risque potentiel du transfert de gènes dans un contexte est-africain, en particulier les mécanismes de transfert du pollen et de dispersion des semences. Il a également financé un certain nombre de séminaires et d'ateliers nationaux de formation sur la prévention des risques biotechnologiques. Les régulateurs de la prévention des risques biotechnologiques dans la région ont également préparé un ouvrage spécialisé BIO-EARN sur l'évaluation des risques. En outre, par le truchement du programme international suédois de diversité biologique (SwedBio) du Centre suédois pour la diversité biologique, la Suède a financé la participation et l'engagement de la société civile à des réunions, événements et processus internationaux clés sur la prévention des risques biotechnologiques. Elle a par ailleurs coparrainé le projet nordico-balte de renforcement des capacités examiné à l'alinéa e) ci-dessus. En 2007, elle a accordé des fonds en vue de l'exécution d'un projet de renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques au Viet Nam, dont le but est d'établir de nouvelles règles concernant les organismes et produits génétiquement modifiés.

C. Activités de renforcement des capacités entreprises par les organisations internationales concernées

14. Un certain nombre d'organismes des Nations Unies et d'organisations internationales concernées ont également entrepris et poursuivi des activités de renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques. Pas moins de 135 projets passés et en cours sont enregistrés au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (<http://bch.cbd.int/database/activities>). Les activités vont de la formation de personnes à l'élaboration et la mise en œuvre de cadres de politique et juridiques à la création et au renforcement d'institutions pour qu'elles puissent remplir leurs tâches avec une plus grande efficacité. Les activités de renforcement des capacités entreprises par différents organismes, tirées qu'elles sont principalement des informations soumises au Secrétariat et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, sont résumées ci-dessous. Il sied de noter que les activités et les organisations dont il est fait mention dans la présente section ne sont en aucun cas exhaustives. Elles représentent une partie seulement du large éventail des programmes, projets et initiatives de renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques.

Projets PNUE-FEM de prévention des risques biotechnologiques

15. Le PNUE-FEM a continué de financer le projet mondial intitulé "Élaboration de cadres nationaux pour la prévention des risques biotechnologiques", qui était censé prendre fin en décembre 2007. Un total de 123 pays y ont participé et, à la fin de décembre 2007, 98 pays avaient achevé l'élaboration de leurs projets de cadres nationaux. En décembre 2006, le PNUE-FEM a fait une analyse comparative des expériences et des leçons du projet, laquelle donne des enseignements utiles pour

d'autres initiatives de renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques^{3/}. Il a également continué de financer le projet mondial intitulé "Création de capacités en vue d'une participation effective au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques" d'un coût de 13,5 millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique plus un montant de 1,4 millions sous la forme d'un cofinancement. Au 1^{er} novembre 2007, 121 pays y participaient. Des modules de formation interactifs ont été élaborés et un certain nombre d'ateliers nationaux et régionaux de formation au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ont été organisés. Le PNUE-FEM a également mobilisé et formé un corps de 47 conseillers régionaux d'Afrique, d'Asie, des Caraïbes, d'Europe centrale et orientale, d'Amérique latine et du Pacifique qui ont aidé les pays à mieux comprendre les dispositions du Protocole de Cartagena de même qu'à concevoir et élaborer les systèmes nationaux de participation au Centre d'échange. Le projet est censé prendre fin en décembre 2008. De plus, le PNUE-FEM a conclu les huit projets de démonstration sur le renforcement des capacités pour l'application du Protocole de Cartagena en Bulgarie, au Cameroun, en Chine, à Cuba, au Kenya, en Namibie, en Pologne et en Ouganda. Les expériences et les enseignements tirés de ces projets sont en cours de préparation. En 2006, onze nouveaux projets d'application ont été approuvés au titre du FEM-3 qui courent jusqu'en 2010 (Cambodge, Egypte, Estonie, Lituanie, Maurice, Moldova, République tchèque, Slovaquie, Tanzanie, Tunisie et Viet Nam.

16. Le projet de démonstration PNUE-FEM au Mexique a été achevé en 2006. Le projet en Malaisie a commencé en 2006 et il prendra fin en 2009.

Projets Banque mondiale-FEM

17. La Banque mondiale-FEM a continué de financer les projets de démonstration sur le renforcement des capacités pour l'application du Protocole de Cartagena en Inde et en Colombie, projets qui ont été achevés avec succès en juin et septembre 2007 respectivement. Le FEM a pour sa part récemment approuvé les projets régionaux ci-après de la Banque mondiale-FEM :

a) Renforcement multinational en Amérique latine des capacités en vue de l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, projet qui vise à renforcer les capacités techniques des cinq pays participants (Brésil, Colombie, Costa Rica, Mexique et Pérou) de générer des connaissances pour l'évaluation et la gestion des risques à l'aide de quelques cultures et les capacités de prendre des décisions en matière de prévention des risques biotechnologiques;

b) Projet régional ouest-africain de prévention des risques biotechnologiques qui couvre huit pays producteurs de coton (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Togo, Guinée Bissau et Niger). Ce projet vise à produire des méthodologies opérationnelles et harmonisées à l'échelle régionale (comme par exemple des lignes directrices, des documents techniques, des formulaires et des listes de vérification) pour l'évaluation et la gestion des risques que posent les organismes vivants modifiés, à promouvoir la mise en œuvre des cadres réglementaires nationaux pour la prévention des risques biotechnologiques, à renforcer les capacités nationales de prise de décisions concernant les questions de biotechnologie et à mettre en place des cadres juridiques pour les droits de propriété intellectuelle. Il devrait être lancé durant la première moitié de 2008.

18. La Banque mondiale a récemment soumis une proposition d'un montant de 1,9 millions de dollars (dont 900 000 du FEM) pour un projet régional intitulé : "Renforcement des capacités en matière de communication et de sensibilisation en vue de l'application du Protocole de Cartagena sur la

^{3/} Voir une copie sur http://www.unep.org/biosafety/Documents/UNEPGEFBiosafety_comp_analysisDec2006.pdf

prévention des risques biotechnologiques”. Ce projet vise à renforcer les capacités en Amérique latine en général et au Brésil, en Colombie, au Costa Rica et au Pérou en particulier dans le domaine de la communication et de la sensibilisation du public en matière de prévention des risques biotechnologiques. L’objectif sera atteint au moyen du pilotage de stratégies de communication et de sensibilisation du public ainsi que du partage des résultats partout dans la région.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

19. L’Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a continué d’appuyer un réseau de centres régionaux qui impartissent aux décideurs, chercheurs et fonctionnaires d’organismes d’Etat et de l’industrie une formation reconnue à l’échelle internationale dans le domaine de la prévention des risques biotechnologiques. Font partie de ce réseau l’Université de Concepción au Chili, l’Université de Malaya en Malaisie, l’Université de Gand en Belgique, l’Institut polytechnique de Marche à Ancona en Italie et l’Université catholique pontificale de Minas Gerais à Belo Horizonte au Brésil. Les stagiaires africains bénéficient du soutien de Biosciences eastern and central Africa (BecA) à Nairobi au Kenya et ils reçoivent leur accréditation universitaire des universités de Gand et d’Ancona^{4/}. Les universités offrent un diplôme postgraduat de douze mois en prévention des risques biotechnologiques qui consiste en un enseignement à distance et en un bref enseignement résidentiel sur le campus.

Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO)

20. La FAO a continué de réaliser un certain nombre d’activités relatives à la prévention des risques biotechnologiques et à la biotechnologie. Elle a donné suite à diverses demandes de prestation d’une assistance pour mettre en place des systèmes nationaux de prévention des risques biotechnologiques par le biais de l’exécution de projets de coopération technique. Des demandes portaient notamment sur la prestation d’une assistance pour l’élaboration d’une politique de biotechnologie au Nicaragua, au Paraguay et à Sri Lanka ainsi que pour renforcer les capacités concernant les aspects juridiques de la prévention des risques biotechnologiques et des OGM à la Grenade. En 2006, la FAO a achevé le projet régional sur le renforcement des capacités pour la biosécurité des cultures génétiquement modifiées en Asie (GCP/RAS/185/JPN), qui a contribué au renforcement des capacités nationales en matière de biosécurité dans dix pays de la région. En 2006, le Forum de la FAO sur la biotechnologie a également animé une conférence par courrier électronique sur la participation du public à la prise de décisions concernant les organismes génétiquement modifiés. La base de données cherchable, appelée FAO-BioDeC, et le glossaire de biotechnologie pour l’alimentation et l’agriculture de la FAO ont continué de fournir des informations utiles.

Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie

21. Le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie a continué d’organiser des ateliers et cours de formation sur la prévention des risques biotechnologiques. C’est ainsi qu’entre 2006 et 2007, il a organisé sept ateliers de formation d’une durée de cinq jours. Ce sont les suivants : i) l’atelier régional intitulé “Principes de la recherche sur la prévention des risques biotechnologiques pour la dissémination de cultures génétiquement modifiées” à Khartoum au Soudan (février 2007); ii) l’atelier intitulé “Introduction à l’évaluation des risques posés par la dissémination délibérée d’OGM : faciliter la prise de décisions dans un cadre de prévention des risques biotechnologiques” à Ca’ Tron (Treviso) en Italie (mai 2007); iii) l’atelier intitulé “La prévention des risques biotechnologiques des cultures

^{4/} Pour de plus amples détails, voir sur : http://binas.unido.org/wiki/index.php?title=Main_Page

génétiqnement modifiées et l'évolution des cadres réglementaires : questions et problèmes" à Belo Horizonte, Minas Gerais au Brésil (septembre 2007); iv) le cours pratique intitulé "Étude des dossiers d'évaluation des risques pour la dissémination délibérée d'OGM" à Ca' Tron (Treviso) en Italie (8-12 octobre 2007); v) l'atelier intitulé "Introduction à la prévention des risques biotechnologiques et à l'évaluation des risques pour la dissémination dans l'environnement d'OGM : approche théorique et historique scientifique" à Ca' Tron (Treviso) (mars 2006); vi) le programme régional de formation pratique intitulé "Détection des OGM et aliments génétiquement modifiés" à Peradeniya à Sri Lanka (mars 2006); et vii) le cours pratique intitulé "Cours pratique d'évaluation de la dissémination de plantes génétiquement modifiées" à Florence en Italie (mai 2006). La station satellite du Centre international chargée de dispenser une formation et de faire des travaux de recherche sur la prévention des risques biotechnologiques a également continué de se livrer à des recherches sur des procédures appropriées d'évaluation des risques (transfert horizontal de gènes, persistance, allergies, induction de résistance, susceptibilité, etc). Elle a également offert à des attachés de recherche d'États membres du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie des possibilités de formation de longue durée (initialement au niveau postdoctoral). Le Centre a de plus continué de diffuser des informations sur la prévention des risques biotechnologiques via ses pages Internet consacrées à ce sujet, la base de données bibliographiques sur la prévention des risques biotechnologiques et le "mécanisme de recherche pour l'évaluation des risques".

Projet de renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques en Afrique

22. Le projet de renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques en Afrique, initiative de collaboration entre la Commission de l'Union africaine et le Ministère fédéral allemande pour la coopération économique et le développement, a commence en janvier 2006. Un certain nombre d'activités ont été exécutées en 2006 et 2007 dont les suivantes : création d'une unité de la biosécurité au sein du département des ressources humaines, des sciences et des technologies et un Comité de conseillers techniques sur les problèmes de la biosécurité. Au titre de ce projet, la Commission a également élaboré une stratégie africaine sur la biosécurité et appuyé la révision de la loi modèle africaine sur la sécurité en biotechnologie. De plus, elle a organisé à l'intention des délégués africains des réunions préparatoires pour la troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole tenue en mars 2006 à Curitiba au Brésil et les troisième et quatrième réunions du groupe de travail spécial à composition non limitée d'experts juridiques et techniques sur la responsabilité et la réparation dans le contexte du Protocole (février et octobre 2007 à Montréal). Elle a également coorganisé en août 2007 avec le Secrétariat de la CDB l'atelier régional africain sur le renforcement des capacités et l'échange d'expériences sur l'évaluation et la gestion des risques posés par les organismes génétiquement modifiés. On peut se procurer de plus amples détails du projet sur son site Internet : http://www.africa-union.org/root/au/AUC/Departments/HRST/biosafety/AU_Biosafety.htm.

Programme des systèmes de prévention des risques biotechnologiques

23. Financé qu'il est par l'Agence des Etats-Unis d'Amérique pour le développement international, le programme des systèmes de prévention des risques biotechnologiques a continué d'aider les pays partenaires à élaborer leurs cadres de politique et juridiques, leurs procédures administratives et leurs mécanismes de vulgarisation qui font partie intégrante de leurs systèmes nationaux de prévention des risques biotechnologiques. Il a financé un certain nombre d'ateliers de formation technique sur l'évaluation des risques alimentaires et environnementaux en Afrique de l'Est et en Afrique australe, aux Philippines et en Indonésie. Il a également accordé des dons additionnels pour la réalisation de travaux de recherche scientifique par le truchement de son programme de dons Interface Biotechnologie-Biodiversité dont l'objet est de générer les données scientifiques essentielles destinées à faciliter

l'évaluation des risques et avantages environnementaux des organismes transgéniques, en particulier dans les centres de diversité. Qui plus est, il a financé des projets régionaux de recherche en collaboration avec le Programme d'analyse de la politique agricole de l'Afrique orientale et centrale (ECAPAPA), l'ACTS et le FANRPAN pour éclairer le processus de politique générale dans les pays de l'Afrique subsaharienne comme par exemple sur les incidences commerciales possibles de la plantation de cultures génétiquement modifiées pour quelques pays.

Projet sur les méthodologies d'évaluation des risques pour l'environnement des OGM (GMO ERA)

24. Le projet international sur les méthodologies d'évaluation des risques pour l'environnement des OGM (GMO ERA), qui a pris fin en 2007, a permis de mettre au point des outils d'enseignement destinés à des cours avancés sur les méthodologies d'évaluation des risques que posent pour l'environnement les OGM et ce, de concert avec des partenaires régionaux en Amérique latine (Brésil), en Asie du Sud-Est (Viet Nam) et en Afrique de l'Est. Les matériels didactiques ont été élaborés sur la base de quatre années d'expérience dans le domaine de l'élaboration de méthodologies. Le projet a permis de mener un certain nombre d'activités de renforcement des capacités visant à créer des équipes de formation spécialisée au Brésil et au Viet Nam en vue de mettre au point et de valider des outils de formation utilisant les méthodologies d'évaluation des risques pour l'environnement élaborées durant la première phase du projet. Les activités au Brésil ont consisté en cinq ateliers pour l'équipe brésilienne d'enseignement spécialisé sur différents sujets comme le transfert de gènes, l'expression transgénique et la structure de locus ainsi que l'évaluation et la gestion des risques liés à la résistance. Les activités au Viet Nam ont consisté en deux ateliers (mai 2006 et mai 2007) dont l'objet était d'améliorer les connaissances des équipes et leurs aptitudes à faire des évaluations des risques liés à la résistance mais encore à formuler des plans pratiques de gestion des risques liés à la résistance, l'accent étant mis sur les cultures Bt et sur l'évaluation et la gestion des risques causés par les impacts des cultures génétiquement modifiées sur les organismes non cibles et la diversité biologique. Le projet a également financé la participation de quatre scientifiques vietnamiens à un cours de formation de trois semaines à l'Institut australien de recherche sur le coton (novembre 2006).

Projet BiosafeTrain

25. Le BiosafeTrain, un projet financé par l'Agence danoise pour le développement international (DANIDA), dont l'objet est de renforcer les capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques et d'évaluation des risques écologiques en Afrique de l'Est, a effectué un certain nombre d'activités de formation en Afrique^{5/} dont les suivantes : i) le cours de formation sur l'analyse des données pour les évaluations des risques à l'intention de vingt participants (11 juillet 2007); ii) le cours de formation à la prévention des risques biotechnologiques sur le thème "Concepts et pratiques fondamentaux de l'évaluation des risques posés par les OGM" à Nairobi (25-30 septembre 2006); et iii) le cours sur la prévention des risques biotechnologiques posés par les OGM en Afrique de l'Ouest au siège d'AGRHYMET à Niamey au Niger (3-7 novembre 2006). Le projet a également permis de financer la formation de six étudiants candidats à une maîtrise es sciences et à un doctorat sur les impacts agricoles et environnementaux des plantes génétiquement modifiées en Afrique de l'Est. Qui plus est, il a contribué à l'amélioration des capacités infrastructurelles existantes en modernisant les installations de prévention des risques biotechnologiques et de biotechnologie, y compris le laboratoire de quarantaine et de prévention des risques biotechnologiques des anthropodes (ABS QL) à l'Université de Makerere, la Biosafety Glasshouse à l'Institut kényan de recherche agricole (KARI) et un laboratoire de formation à la

^{5/} Pour de plus amples détails sur le projet, voir sur : <http://www.biosafetrain.dk/Home/About.htm>

prévention des risques biotechnologiques à l'Université de Dar es-Salaam. La deuxième phase du projet, qui a commencé le 1^{er} décembre 2007, se terminera le 30 novembre 2010. Elle a pour but d'impartir une formation additionnelle à des parties prenantes de l'évaluation des risques biotechnologiques, de dispenser une formation spécialisée à des étudiants et d'achever les travaux d'infrastructure entrepris durant la première phase.

Réseau interdisciplinaire Biosécurité (RIBios)

26. Le Réseau interdisciplinaire Biosécurité (RIBios), dont les bureaux se trouvent à l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) de l'Université de Genève, a organisé en Suisse et au Mali une série de cours de formation à l'intention de décideurs, de spécialistes, de chercheurs et d'ONG sur des questions relatives à la prévention des risques biotechnologiques. Ce sont : i) le "Cours de formation interdisciplinaire sur la biosécurité pour l'Afrique de l'Ouest" (CIBAF) à l'Université de Bamako au Mali (octobre 2007-janvier 2008) dont ont bénéficié vingt professionnels de l'Afrique francophone; et ii) le cours de formation continue universitaire en biosécurité à l'Université de Genève.

27. Il ressort de cet examen que des progrès sont accomplis en vue de renforcer les capacités nécessaires pour assurer l'application effective du Protocole, en particulier pour ce qui est de la mise en place de systèmes de politique et réglementaires. Mais il révèle aussi que la plupart des activités ont été entreprises avant la troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole. Un petit nombre de projets seulement l'ont été ces deux dernières années et la plupart d'entre eux ont été financés par le Fonds pour l'environnement mondial. Rares ont été les nouvelles activités financées par une aide bilatérale. L'examen montre également que la plupart des activités de renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques dans les pays en développement et les pays à économie en transition dépendaient dans une large mesure d'un soutien extérieur. S'il est vrai que ces pays nécessitent sans aucun doute un financement extérieur considérable et une assistance technique, il n'en reste pas moins qu'ils doivent également s'efforcer de mobiliser des ressources localement à travers les budgets nationaux pour financer leurs activités de renforcement des capacités et ainsi promouvoir la durabilité.

28. Les Parties au Protocole souhaiteront peut-être prendre note du rapport sur l'état d'avancement des activités de renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques que décrit le présent document et féliciter les divers pays donateurs et organisations qui y ont contribué. Elles souhaiteront peut-être aussi inviter les pays développés Parties et autres donateurs bilatéraux et multilatéraux à fournir un soutien additionnel afin de permettre aux pays en développement Parties et aux Parties à économie en transition de formuler et mettre en œuvre de nouvelles initiatives de renforcement des capacités pour compléter l'aide financière que leur octroie le Fonds pour l'environnement mondial. De surcroît, les Parties au Protocole souhaiteront peut-être encourager les pays en développement Parties et les Parties à économie en transition à accroître le volume des fonds qu'ils allouent dans leurs budgets nationaux aux activités de prévention des risques biotechnologiques.

29. Un problème rencontré dans la préparation du rapport susmentionné a été la soumission limitée de rapports intérimaires par les Parties, les autres Gouvernements et les organisations concernées sur leurs initiatives de renforcement de la prévention des risques biotechnologiques et l'absence d'un format de soumission systématique au Secrétariat et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. En outre, les questions soulevées dans la section sur le renforcement des capacités au sujet du format des rapports nationaux sont adéquates pour faciliter la soumission détaillée d'informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action relatif au renforcement des capacités. À cet égard, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole souhaitera peut-être prier le Secrétaire exécutif d'élaborer un format commun d'établissement des

rappports plus détaillé dont se serviront les Parties, les autres Gouvernements et les organisations concernées pour soumettre des informations sur leurs activités de renforcement des capacités et les intégrer dans le format des rapports nationaux. Les Parties au Protocole souhaiteront peut-être aussi inviter les Parties, les autres Gouvernements et les organisations concernées à envoyer leurs contributions au Secrétariat et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques six mois au moins avant la réunion ordinaire de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole et ce, afin de faciliter l'établissement de rapports plus complets sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement des capacités et le partage d'expériences dans le domaine des activités de renforcement des capacités.

III. BESOINS ET PRIORITÉS DES PARTIES EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

30. Dans leurs premiers rapports nationaux, un certain nombre de pays en développement Parties et de Parties à économie en transition ont fait part de leurs expériences avec l'application de l'article 22 et identifié leurs besoins ainsi que quelques-uns des principaux obstacles rencontrés. Un examen des informations fournies montre clairement qu'il y a encore dans bon nombre de pays d'importants besoins et de graves lacunes en matière de renforcement des capacités et que les niveaux actuels de financement et d'assistance technique ne sont pas suffisants pour répondre à ces besoins. Une évaluation des activités de renforcement des capacités financées à l'échelle internationale pour la prévention des risques biotechnologiques et la biotechnologie, qui a été faite entre 2004 et 2007 par l'Institut des études supérieures de l'Université des Nations Unies (UNU-IES), a également conclu que la capacité qu'ont de nombreux pays en développement d'appliquer le Protocole souffre d'un sérieux déficit.

31. Les besoins et les priorités recensés étaient assez divers, allant d'un manque de ressources financières, humaines et techniques à des capacités institutionnelles limitées en matière de prévention des risques biotechnologiques. Un des besoins constamment mentionnés par les Parties est la pénurie de fonds pour la prévention des risques biotechnologiques. Comme indiqué ci-dessus, des fonds en quantité limitée ont été disponibles ces deux dernières années pour de nouvelles activités de renforcement des capacités. Le Fonds pour l'environnement mondial a financé la plupart des projets actuels. Il est manifestement nécessaire d'obtenir des donateurs bilatéraux et multilatéraux plus de fonds et une plus grande assistance technique. La présente réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole souhaitera peut-être explorer les manières d'accroître l'aide nécessaire pour assurer le renforcement des capacités. L'étude de l'UNU-IES a recommandé que les donateurs soulève la question de la formation à la prévention des risques biotechnologiques et à la biotechnologie au Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE). Elle a également proposé que soit organisée une conférence internationale de donateurs sur le renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques afin de déterminer les manières de mobiliser un plus grand soutien en faveur du renforcement des capacités. Les Parties au Protocole souhaiteront peut-être demander au Secrétaire exécutif d'envisager la possibilité de convoquer une telle conférence.

32. S'agissant de l'infrastructure, plusieurs Parties ont estimé qu'il était nécessaire de pouvoir compter sur des laboratoires et du matériel de détection et d'identification des organismes vivants modifiés, sur des installations appropriées de confinement en serre et dans les champs afin de se livrer à des évaluations des risques pour l'environnement, sur des moyens appropriés comme des laboratoires dont ceux qui servent à faire des analyses et de études de détection appropriées ainsi que des moyens de contrôle et d'inspection (moyens de détection des organismes vivants modifiés aux ports d'entrée) et mécanismes de détection des mouvements involontaires ou illicites de tels organismes. Quelques Parties ont également identifié la nécessité de pouvoir compter sur des bases de données et des protocoles ainsi que de pouvoir accéder sans difficulté à l'Internet afin de saisir l'information requise à l'appui des

évaluations des risques.

33. Un petit nombre de Parties ont indiqué que leurs cadres juridiques de prévention des risques biotechnologiques (y compris les lois, réglementations, statuts et décrets) n'ont pas encore été mis au point et rendus pleinement opérationnels. Quelques-unes ont fait part de la nécessité de pouvoir compter sur le soutien nécessaire à l'établissement de mécanismes institutionnels, y compris des procédures de contrôle douanier et de contrôle aux frontières, des systèmes de prise de décisions et des procédures administratives ainsi que des systèmes de communication et de coordination interinstitutions.

34. Un autre problème en matière de renforcement des capacités que n'ont cessé de mentionner les Parties et les autres gouvernements est le manque de personnel compétent. De nombreuses Parties ont également indiqué qu'elles nécessitent un personnel qualifié dans différents domaines dont l'évaluation et la gestion des risques, la communication des risques, l'inspection des activités de prévention des risques biotechnologiques, le suivi de l'impact des organismes génétiquement modifiés, la détection des organismes vivants modifiés ainsi que l'analyse quantitative et l'évaluation des modifications génétiques. Quelques-unes ont par ailleurs mentionné qu'elles nécessitent une formation à la rédaction de textes juridiques et aux processus réglementaires dont l'application des lois et l'inspection, l'éducation et la sensibilisation du public de même que l'analyse des impacts socio-économiques des organismes génétiquement modifiés et de leurs produits sur les petits agriculteurs, les communautés autochtones et le commerce.

35. Un certain nombre de rapports d'évaluation ont également signalé qu'un manque de personnel qualifié est un sérieux obstacle à l'application effective du Protocole. C'est ainsi par exemple que l'"Évaluation de l'appui du FEM pour la biosécurité (2006)" a fait observer que de nombreux pays n'ont pas d'experts dans des secteurs clés comme l'évaluation des risques. Elle a noté que la prévention des risques biotechnologiques est un domaine d'activité hautement technique et très spécialisé et que la création des compétences nécessaires requiert une formation systématique et à long terme de personnel. En outre, bon nombre de pays nécessitent des types spécialisés de formation universitaire et postgraduat. À cet égard, il est recommandé que le FEM envisage d'impartir une formation de longue durée pour la création et le maintien de capacités spécialisées dans des domaines d'activité clés comme l'évaluation et la gestion des risques. Le rapport d'évaluation de l'UNU-IES a également fait valoir qu'il est essentiel de favoriser davantage la formation et l'appui de longue durée. Il a de plus signalé que les différents types d'approche en matière de formation doivent être examinés avec soin, notamment la "formation de formateurs" et l'apprentissage en cours d'emploi. Des mesures de collaboration concertées sont nécessaires pour relever avec succès ce défi. Conformément au paragraphe 2 de l'article 22 du Protocole, les Parties doivent coopérer à la promotion de la formation technique et scientifique en matière de prévention des risques biotechnologiques. Les participants à la deuxième réunion internationale des institutions et organisations académiques qui impartissent un enseignement et une formation dans le domaine de la prévention des risques biotechnologiques (16-18 avril 2007, Kuala Lumpur) ont fait un certain nombre de recommandations qui pourraient contribuer à l'amélioration de cet enseignement et de cette formation. Ces recommandations figurent dans un document d'information (UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/INF/6). La Conférence des Parties souhaitera peut-être prendre en compte, selon qu'il conviendra, lesdites recommandations dans sa décision sur le renforcement des capacités.

36. Les participants à la troisième réunion de coordination des gouvernements et organisations qui conduisent et/ou financent des activités de renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques, laquelle a eu lieu du 26 au 28 février 2007 à Lusaka, ont identifié quatre domaines spécifiques concernant l'appui et les orientations à donner en matière de renforcement des capacités : i) les facteurs socio-économiques à prendre en considération dans la prise des décisions relatives aux organismes vivants modifiés; ii) l'application des dispositions régissant l'identification et la documentation des organismes vivants modifiés en vertu du paragraphe 2 de l'article 18 du Protocole; iii) l'intégration de la prévention des risques biotechnologiques dans les plans, stratégies et programmes nationaux élargis de développement comme les documents de stratégie de réduction de la pauvreté et les programmes nationaux de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; et iv) l'évaluation des risques pour l'environnement et le suivi et l'évaluation des organismes vivants modifiés après leur dissémination.

37. À leur quatrième réunion de coordination, les participants ont fait part de leurs expériences dans le domaine des considérations socio-économiques lorsqu'il s'agit de prendre des décisions concernant les organismes vivants modifiés et d'appliquer les dispositions relatives à l'identification et à la documentation en vertu du paragraphe 2 de l'article 18 du Protocole et ils ont formulé un certain nombre de recommandations sur les mesures possibles à prendre pour intensifier les efforts propres à renforcer les capacités nécessaires à la solution de ces deux questions. Les deux autres questions seront traitées à la cinquième réunion. Les participants ont fait remarquer que les Parties avaient certes identifié les deux premières questions comme étant des éléments clés du Plan d'action devant faire l'objet sans tarder de mesures mais qu'elles n'avaient pas encore identifié les questions et besoins spécifiques. Il a été noté que, pour le moment, seul un nombre limité d'initiatives de renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques traitent des deux questions. À cet égard, les participants ont fait un certain nombre de recommandations aux fins de leur examen à sa quatrième réunion par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole à propos de mesures qui pourraient aider les Parties à répondre efficacement aux besoins de renforcement des capacités en vue de traiter des deux questions. Les recommandations figurent dans un document d'information (UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/INF/22). La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole est invitée à examiner ces recommandations dans le contexte de l'examen des mesures destinées à répondre aux besoins de renforcement des capacités des Parties et à les incorporer selon qu'il conviendra dans la décision sur le renforcement des capacités.

IV. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME DE COORDINATION ET DES MESURES PRISES EN VUE DE SON ÉLABORATION PLUS POUSSÉE

38. À leur deuxième réunion, les Parties au Protocole ont examiné un rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du mécanisme de coordination du plan d'action pour le renforcement des capacités nécessaires à l'application effective du Protocole et prié le Secrétaire exécutif d'élaborer plus en détail ce mécanisme compte tenu du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités adopté en février 2005 par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement et ce, en vue de créer des synergies et d'éviter des doubles emplois inutiles.

39. Conformément à la décision BS-I/5, le Secrétariat a continué d'administrer le mécanisme de coordination et à en faciliter la mise en oeuvre. Il a par ailleurs continué d'améliorer et de peupler les bases de données sur le renforcement des capacités dans le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. Plusieurs nouveaux dossiers ont été ajoutés aux bases de données pour des projets, des possibilités à court terme et des cours de formation à la prévention de ces risques. Plusieurs nouveaux matériels spécialisés sur la prévention des risques biotechnologiques ont également été collectés et ajoutés au Centre de documentation sur la prévention des risques biotechnologiques. Le

Secrétariat a en outre organisé, en collaboration avec les Gouvernements de la Zambie et de l'Inde, les troisième et quatrième réunions de coordination à l'intention des Gouvernements et des organisations qui conduisent ou financent des activités de renforcement des capacités relatives à la prévention des risques biotechnologiques, à Lusaka en Zambie (26-28 février 2007) et New Delhi en Inde (11-13 février 2008) respectivement. La troisième réunion a été financée par le Gouvernement de l'Allemagne tandis que la quatrième l'était par le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie et le Gouvernement de la Norvège. En outre, le Secrétariat a également organisé les quatrième et cinquième réunions du groupe de liaison sur le renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques immédiatement avant les réunions de coordination susmentionnées.

40. En réponse à une demande faite par la deuxième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de promouvoir le développement et d'améliorer le mécanismes de coordination, les bases de données sur le renforcement des capacités et le Centre de documentation sur la prévention des risques biotechnologiques dans le portail central du Centre d'échange pour la prévention de ces risques ont été rénovées afin d'en rendre plus facile leur utilisation et leur accès et de faciliter la saisie des données et des informations renvoyées de multiples bases de données. Le Secrétaire exécutif a également sollicité les opinions des participants aux troisième et quatrième réunions de coordination sur les mesures possibles à prendre pour améliorer la mise en œuvre et l'efficacité du mécanisme de coordination et ce, afin d'en atteindre les objectifs. Les participants à la troisième réunion ont mis en relief la nécessité d'élargir la fonction de coordination et le mandat des réunions de coordination au-delà du partage et de l'échange d'informations. Ils sont convenus que les réunions joueraient un plus grand rôle dans la promotion de la coordination entre différents acteurs, par exemple en facilitant les interactions et les liens entre les organismes donateurs et les organisations qui conduisent des activités de renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques. Quelques participants ont par ailleurs recommandé que les participants aux réunions débattent des façons de promouvoir les liens entre la prévention des risques biotechnologiques et les questions, plans et programmes plus généraux de développement comme les programmes de réduction de la pauvreté.

41. À la quatrième réunion de coordination, les participants sont convenus d'utiliser le portail de collaboration sur le renforcement des capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques établi par le Secrétariat plus effectivement à travers le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques afin d'améliorer l'interaction et l'échange d'informations entre les Gouvernements et les organisations qui réalisent ou financent des activités de renforcement des capacités en la matière durant la période entre les réunions de coordination. Ils sont également convenus que le comité directeur organiserait, en collaboration avec le Secrétariat, des conférences par courrier électronique sur des questions spécifiques et qu'il inviterait toutes les Parties, les autres Gouvernements et les organisations qui réalisent ou financent des activités de renforcement des capacités à y participer.

42. Qui plus est, le Secrétariat a continué de communiquer avec les organisations concernées et les organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux et de les inviter à prendre une part active au mécanisme de coordination. Il a également continué d'identifier et de nouer des liens avec des initiatives et processus concernés. À cet égard, il a établi des contacts avec le Programme des Nations pour l'environnement concernant l'application du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. La mise en œuvre de ce plan a été entamée dans six pays pilotes : Burkina Faso, Gambie, Kenya, Lesotho, Rwanda et Tunisie. Ces pays ont entrepris une évaluation nationale de leurs besoins qu'ils utiliseront pour élaborer des plans nationaux de renforcement des capacités et d'appui technologique. Le PNUE a également créé une base de données sur l'appui technologique et le renforcement des capacités qui contient des informations recherchables sur les projets et les activités dans

ces deux domaines^{6/}. Des plans sont en cours d'élaboration pour lier cette base de données aux bases de données sur le renforcement des capacités dans le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.

43. L'application du mécanisme de coordination a continué d'être entravée par la soumission et la mise à jour limitées et tardives des Parties et organisations d'informations aux bases de données sur le renforcement des capacités, par un manque de ressources financières (à l'appui par exemple de la participation de pays en développement et de pays à économie en transition) et par la participation limitée d'organisations et d'organismes donateurs clés aux réunions de coordination.

44. Les Parties au Protocole souhaiteront peut-être prendre note des progrès accomplis au titre de l'application du mécanisme de coordination et examiner, selon qu'il conviendra, les recommandations figurant dans la section suivante.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

45. Le renforcement des capacités demeure un des éléments essentiels de l'application effective du Protocole. Les renseignements fournis dans la présente note montrent clairement que des progrès ont certes été faits en vue du renforcement des capacités humaines, institutionnelles et technologiques mais qu'il y a encore, dans de nombreux pays en développement et pays à économie en transition, de sérieuses lacunes à combler et des besoins considérables à satisfaire. Un certain nombre de recommandations sur les mesures possibles à prendre pour relever ce défi ont été proposées dans la présente note ainsi que dans les divers rapports auxquels elle fait référence. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole est invitée à examiner les renseignements fournis dans cette note et à prendre, selon qu'il conviendra, une décision contenant des orientations supplémentaires propres à faciliter la mise en œuvre du Plan d'action et du mécanisme de coordination ainsi qu'à répondre aux besoins et priorités des Parties en matière de renforcement des capacités.

46. Les Parties au Protocole souhaiteront peut-être entre autres choses :

a) prendre note du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement des capacités que contient une note du Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/4);

b) accueillir avec satisfaction les diverses initiatives et activités réalisées par les Parties, les autres Gouvernements et les organisations concernées pour renforcer les capacités nécessaires à l'application effective du Protocole;

c) réitérer l'invitation qu'elle a adressée aux Parties, aux autres Gouvernements et aux organisations concernées à contribuer au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques afin de permettre l'établissement de rapports plus détaillés sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement des capacités et le partage d'expériences acquises dans le domaine des activités de renforcement des capacités;

d) inviter les Parties, les autres Gouvernements et les organisations concernées à soumettre au Secrétariat et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques des rapports sur leurs activités de renforcement des capacités six mois au moins avant les réunions ordinaires de la

^{6/} Pour de plus amples détails sur la base de données, voir sur : <http://cbts.unep.org/>

Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole afin de faciliter l'établissement de rapports plus détaillés sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement des capacités et le partage d'expériences acquises dans le domaine des activités de renforcement des capacités;

e) prier le Secrétaire exécutif d'établir un format de rapport commun fondé sur la Toile qu'utiliseront les Parties, les autres Gouvernements et les organisations concernées pour soumettre des informations sur leurs activités de renforcement des capacités avant la prochaine réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole;

f) inviter les organisations internationales concernées à prendre des mesures appropriées pour améliorer l'exécution des activités de renforcement des capacités et à partager leurs expériences, leurs pratiques modèles et les leçons apprises par le truchement du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques;

g) prendre note des besoins des pays en développement et des pays à économie en transition dans le domaine du renforcement des capacités et inviter les Parties et les organisations concernées à même de le faire à continuer d'appuyer les activités de renforcement des capacités dans ces pays;

h) inviter les pays développés Parties à continuer d'améliorer la disponibilité d'informations sur les possibilités existantes d'appui financier et technique pour le renforcement des capacités;

i) demander au Secrétaire exécutif d'envisager, en collaboration avec les organisations concernées, la possibilité de convoquer une conférence de bailleurs de fonds sur le renforcement des capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques;

j) inviter les Parties, les autres Gouvernements et les organisations concernées à soumettre au Secrétaire exécutif, six mois au moins avant la prochaine réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole, des informations sur la manière dont ils ont exécuté leurs activités de renforcement des capacités;

k) inviter le FEM et les organisations bilatérales et multilatérales à fournir un appui technique et financier additionnel, selon qu'il conviendra, pour favoriser les activités de renforcement des capacités dans les pays en développement et les pays à économie en transition.

Mécanisme de coordination

a) prendre note des progrès accomplis au titre de l'application du mécanisme de coordination et féliciter le Secrétaire exécutif pour les mesures prises en vue d'en améliorer plus encore son application;

b) prendre note également des rapports des troisième et quatrième réunions de coordination pour les gouvernements et les organisations qui réalisent ou financent des activités de renforcement des capacités relatives à la prévention des risques biotechnologiques;

c) exprimer sa gratitude aux Gouvernements de la Zambie et de l'Inde pour avoir été les hôtes des troisième et quatrième réunions de coordination respectivement, aux Gouvernements de l'Allemagne et de la Norvège de même qu'au Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie pour avoir fourni un soutien financier qui a permis la participation de pays en

développement et de pays à économie en transition;

d) réitérer son invitation aux Parties, aux autres Gouvernements ainsi qu'aux organisations et donateurs concernés à prendre une part active au mécanisme de coordination et à en appuyer l'application;

e) inviter les Parties, les autres Gouvernements et les organisations concernées à soumettre et actualiser d'une manière proactive et ponctuelle les informations concernant leurs activités de renforcement des capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques dans les bases de données du Centre d'échange pour la prévention de ces risques;

f) prier le Secrétaire exécutif de continuer à encourager les organisations concernées et les organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux à soutenir le mécanisme de coordination et à y prendre une part active;

g) prier en outre le Secrétaire exécutif de continuer à prendre des mesures pour améliorer l'application du mécanisme de coordination et de soumettre un rapport à la sixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole.
